

LE CYBERHARCÈLEMENT

Le harcèlement qui est un délit. « Le harcèlement est le fait de tenir des propos ou d'avoir des comportements répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. »

« Le harcèlement en ligne est un harcèlement s'effectuant via internet (sur un réseau social, un forum, un jeu vidéo multijoueurs, un blog...). On parle aussi de *cyberharcèlement*. »

Publier, liker ou commenter peut faire de votre enfant l'auteur d'un cyberharcèlement.

RÉSEAUX SOCIAUX ET ESTIME DE SOI

De nos jours, les réseaux ont pris de plus en plus d'importance. Il arrive que l'estime de soi puisse être liée à sa « popularité » sur les réseaux sociaux.

Des influenceurs sont morts ou ont été blessés en prenant des risques inutiles pour leurs vidéos.



COMMENT AIDER MON ENFANT ?

Pour faire face à ces risques et pour protéger votre enfant, 13 ans et parfois 16 ans sont l'âge pour l'ouverture d'un compte sur réseaux sociaux (Facebook, Twitter, TikTok). Veillez à ce que les réseaux sociaux n'aient pas un impact négatif sur le comportement ou la confiance en soi de votre enfant. Veillez à ce que votre enfant ne publie pas les informations personnelles de ses camarades.

Veillez à ce que votre enfant reste poli et ne soit pas auteur ou victime de cyberharcèlement. Si votre enfant est victime de harcèlement ou rencontre des situations de harcèlement, parlez-en.

Vérifiez de temps en temps avec qui parle votre enfant ou ses profils sur les réseaux sociaux. Dites à votre enfant de venir vous parler en cas de problèmes, de situations « bizarres », ou si quelqu'un lui demande de faire quelque chose qu'il ne veut pas.